



DEMANDE D'AUTORISATION DE FEU

MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE
366, rue Sainte-Anne
Yamachiche (Québec) G0X 3L0
Téléphone : 819 296-3795
Télécopieur : 819 296-3542
Courriel : hoteldeville@yamachiche.ca

Date de la demande :

Date de la mise à feu :

COORDONNÉES DU REQUÉRANT

EMPLACEMENT *Même adresse que le requérant*

Nom :

Adresse :

Adresse :

Tél. :

Cell. :

Autre :

Type de brûlage :

Diamètre du feu :

Détails supplémentaires :

Conditions à respecter :

- *Le feu doit toujours être sous surveillance;*
- *Vitesse du vent inférieure à 20 km/h;*
- *Ne pas brûler de matière plastique, de produits explosifs, de pneus, de planches de bois;*
- *Respecter les voisins (fumée);*
- *Faire le feu durant le jour (sauf pour un feu de joie);*
- *Ne pas faire de feu en période de sécheresse (selon le niveau de la SOPFEU);*
- *Respecter la date et l'endroit de mise à feu, sinon appeler le bureau municipal;*
- *Feu situé à plus de 10 mètres de tout bâtiment;*
- *Avoir un boyau d'arrosage installé et prêt;*
- *S'assurer que le feu et les cendres soient bien éteints à la fin du brûlage;*
- *Feux d'artifice : être âgé d'au moins 18 ans et respecter les règles du fabricant.*

Dans tous les cas, si le feu devient hors de contrôle et nécessite l'intervention de la brigade incendie, les frais applicables selon le Règlement sur la prévention incendie seront facturés au requérant.

De plus, le non-respect de conditions mentionnées pourra faire l'objet d'une amende, en plus des frais applicables, selon les tarifs du Règlement sur la prévention incendie.

Signature du requérant :

Date :

Cette demande doit être préautorisée par le Directeur de la brigade incendie de la Municipalité D'Yamachiche ou son représentant.

Autorisé par :

Date :

Heure :

CLR avisé le :